



Voter en Ontario

Votre guide sur le vote lors des élections provinciales et locales.



Voter en Ontario

Participez activement à la construction de l'avenir de l'Ontario.

Comment fonctionne une élection provinciale?

- › Une élection provinciale débute lorsque le premier ministre de l'Ontario décide de déclencher une élection.
- › Le lieutenant-gouverneur signe les décrets de convocation des électeurs, marquant ainsi le début officiel de l'élection.
- › L'Ontario est divisé en 124 circonscriptions électorales. Les candidats de chaque circonscription électorale s'inscrivent pour faire figurer leur nom sur les bulletins de vote et pouvoir commencer à faire campagne.
- › Les électeurs votent ensuite pour le candidat ou la candidate de leur choix dans leur circonscription électorale. Le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix dans chaque circonscription en devient le député ou la députée.
- › C'est habituellement le parti politique comptant le plus grand nombre de députés élus qui forme le nouveau gouvernement provincial.
- › Les députés se réunissent à l'Assemblée législative de l'Ontario pour adopter des lois qui s'appliquent dans la province.

Qui peut voter lors d'une élection provinciale?

Pour pouvoir voter lors d'une élection provinciale, vous devez remplir les conditions suivantes :



avoir au moins 18 ans le jour du scrutin



avoir la citoyenneté canadienne



résider en Ontario

Êtes-vous inscrit ou inscrite pour voter?

Oui - Lorsqu'une élection provinciale est déclenchée, vous recevez par la poste une carte d'information de l'électeur vous indiquant où et quand voter.

Non - Vous pouvez actualiser ou ajouter vos renseignements électoraux de l'une des façons suivantes :

- › en ligne sur vReg.InscriptionVoteON.ca
- › en personne dans votre bureau du directeur du scrutin
- › en personne lorsque vous irez voter

Vous aurez besoin d'une pièce d'identité comportant votre nom et votre adresse personnelle en Ontario. Pour consulter la liste des pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur InscriptionVoteON.ca/identification-inscription.

Comment voter?

Vous pouvez voter de l'une des façons suivantes :



par la poste



en personne dans votre bureau du directeur du scrutin



en personne dans un bureau de vote par anticipation



en personne le jour du scrutin



au moyen des technologies d'aide au vote dans votre bureau du directeur du scrutin

Comment voter en personne?

- › Rendez-vous dans un bureau de vote par anticipation, dans votre bureau du directeur du scrutin ou dans le lieu de vote qui vous aura été attribué pour le jour du scrutin.
- › Présentez votre pièce d'identité à un membre du personnel électoral afin de recevoir un bulletin de vote.
- › Rendez-vous derrière un isolement et laissez votre marque sur le bulletin de vote pour le candidat ou la candidate de votre choix.
- › Remettez votre bulletin de vote au membre du personnel électoral, qui le placera dans l'urne ou dans une tabulatrice.
- › Félicitations! Vous venez de voter!

Voter lors des élections locales

Les élections locales en Ontario comprennent les élections des membres des conseils municipaux, des membres des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et des conseillers et conseillères scolaires.

Élections Ontario tient le Registre, qui vous permet de vous inscrire pour pouvoir voter lors des élections provinciales et locales en Ontario. Rendez-vous sur vReg.InscriptionVoteON.ca pour vérifier, actualiser ou ajouter votre nom et vos coordonnées.



Et si j'ai moins de 18 ans?

- › Si vous avez 16 ou 17 ans, que vous avez la citoyenneté canadienne et que vous résidez en Ontario, vous pouvez vous inscrire sur le **Registre ontarien des futurs votants**.
- › À votre 18^e anniversaire, votre nom sera automatiquement ajouté au Registre.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour pouvoir voter.

elections.on.ca/fr

Rendez-vous sur elections.on.ca/fr pour en savoir plus.